

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 217

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 9

Après le mot :

« sort »

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 6 :

« respectent les garanties mentionnées à l'article 4-1-1. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.